



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

PROGRAMME PERMIS PASSERELLE A2 - A

www.aesr.fr/details-moto+passerelle+a2+vers+a+dans+une+auto+ecole+a+vienne-438

Code de la route

Partie réglementaire (Articles R110-1 à R442-7)

Livre II : Le conducteur. (Articles R211-1 à R245-3)

Titre II : Permis de conduire. (Articles R221-1-1 à R226-4)

Chapitre Ier : Vérification d'aptitude, délivrance et catégories (Articles R221-1-1 à R221-21)

Article R221-1

Article D221-3-1

Section 4 : Catégories de permis (Articles R221-4 à R221-8)

I/ OBJECTIFS :

Le permis A permet de conduire les véhicules suivants :

Moto, avec ou sans side-car, **quelle que soit sa puissance**

3 roues d'une puissance **supérieure à 15 k**

Cette formation de 7 heures permet de vous familiariser avec ce type de véhicule A, de respecter autres occupants de la circulation et d'adopter une conduite sécurisante et respectueuse de l'environnement. À la fin de la formation, dans les conditions respectées, l'attestation est remise par l'auto ecole labellisée permettant la modification du permis.

Rappel : En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra avoir lieu.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

- casque de type **homologué**
- gants **homologués** à la pratique de la moto,
- blouson homologués
- pantalon ou d'une combinaison et ou homologués
- chaussures montantes homologuées

II/ CONDITIONS D'ACCES

Public visé : Pour obtenir le **permis A**, vous devez avoir **au minimum** :

20 ans pour la conduite d'une **moto** d'une **puissance supérieur à 35 kW**:
kW : Kilowatt (47,5 ch: ch : Chevaux)

21 ans pour la conduite d'un **3 roues** d'une **puissance supérieure à 15 Kw**

Vous devez avoir le [permis moto A2](#) depuis **2 ans** ou plus.

Délai d'accès-inscription : 30 JOURS pour la pratique

documents inscriptions à apporter à l'auto ecole :

- @ photo ants respect des consignes pour la photo),
- Pièce(s) identité(s) française recto-verso,
- Justificatif domicile moins 3 mois, si hébergeur : pièce identité et attestation hébergement,
- Permis actuel A2

Accessibilité personne en situation de handicap : pouvant recevoir du public en situation de handicap pour les renseignements.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190



La Visite médicale : pour les personnes en situation de handicap
cerfa 14880-02 complété par le médecin agréé préfecture (liste disponible sur :
@ liste médecins agréés **Préfecture suivant votre département domicile.**

L'établissement n'a pas de véhicule spécifique aménagé.

Le responsable pédagogique peut vous diriger vers une structure adaptée (AFIPH
secteur VIENNE 38).

III/ PROGRAMME

-Accueil Et Présentation

Contrat ou commande sur aesrmoto.fr :

- procédure engagement
- procédé positionnement
- évaluation initiale
- règlement intérieur
- CGV

- **Equipements obligatoires** : listés en page 2.

1°/ CONTENU :

- **EVALUATION INITIALE** : document sur site à l'inscription : aesrmoto.fr à compléter

La formation comporte **1 séquence théorique** et **2 séquences pratiques** :

- **2 heures de théorie** : accidentalité, vitesse, détectabilité, conduite et produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments...)



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

[Réservation moto : aesrmoto.fr](http://Reservation moto : aesrmoto.fr)

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

- **2 heures** de maniabilité **hors circulation**, sur plateau
- **3 heures** de conduite **en circulation**

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche " post-permis " et a notamment pour objectifs :

-d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;

-de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;

-de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

SEQUENCE 1 : théorie-durée : 2 heures

Présentation-Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité-défectabilité-vitesse-conduite et produits psychoactifs.

■ Présentation

L'(es) élève (s) est (sont) amené (s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu (s) et année (s) d'obtention, nombre de km parcourus/ an, type de motocyclette (s) utilisée (s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage ...



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

**agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE**

Ag. E1403800190

■ Accidentalité-Vitesse-Défectabilité

- Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
- Vitesse et perception visuelle ;
- Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
- Explications et échanges sur la signalisation spécifique et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes : types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction.
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ ou de chute.

■ Conduite et produits psychoactifs

- Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
- Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
- Les sanctions.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

[Réservation moto : aesrmoto.fr](http://Reservation moto : aesrmoto.fr)

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

SEQUENCE 2 : maniabilité hors circulation-durée : 2 heures

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette)

- L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage ...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

-Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
-mouvements et positionnements du regard,
-mouvements et positionnements de la tête et du corps,
-comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices ;

-Explications et travail sur le freinage :
-utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée,
-utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante,

-explications sur le transfert des masses,
-comment s'arrêter et repartir en courbe ;

-Explications et travail sur les techniques d'inclinaison

-réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

SEQUENCE 3 : circulation et clôture de la formation-durée : 3 heures

(pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée)



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

**agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE**

Ag. E1403800190

■ **Circulation :**

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élève (s), principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

-La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

-Dans le véhicule suiveur prend (nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.

-Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. L'élève peut pratiquer la circulation inter-files dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.

Ce bilan final comprend :

-le ressenti de l'élève sur sa prestation ;

-dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;

-un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

■ **Clôture de la formation : 20 minutes :**

Echanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective)



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Horaires formation : en Principe le Samedi : 08h-12h 13h-16h

Durée : 7 heures sur un jour

Encadrement :

La partie pratique, option cyclomoteur, est effectuée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.

Responsable pédagogique.

Moyens pédagogiques : contenant les compétences

Salle équipée avec vidéoprojecteur, lecteur DVD, tableau blanc, chaises

Outils de liaison en circulation (stagiaire – enseignant)

Véhicule suivant la réglementation

Balises + piquets

Véhicule suiveur auto ecole

Capacité d'accueil EN FORMATION :

Collectif : 3 personnes en formation par formateur pour le cours collectif.

Lieu de formation ; Départ Théorie ; Piste : adresse : chemin chatillon Verenay 69420 AMPUIS,
durée trajet : 20 mn de trajet si départ rue du collège 38200 VIENNE.

IV/ SUIVI :

- **Initiale** : Avant l'entrée en formation : document évaluation à compléter également à l'inscription sur le aesrmoto.fr lors de la commande.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay

69420 AMPUIS

Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

- **En cours de formation** : suivi sur support.
- **En fin formation** : Bilan de compétence : Acquis ou Non Acquis inscrit par le formateur avec commentaire.

V/ EVALUATION FINALE :

- **En fin formation** : document de suivi avec mentions : bilan compétence : Acquis ou Non Acquis complété par le formateur.

RAPPEL : prévention sur la spécificité 2 roues, les usagers vulnérables, l'importance d'être visible.

Attestation de formation : délivrée par l'auto école permettant la fabrication du permis par l'auto école.

VI/ SATISFICATION :

Enquête de satisfaction : **AVIS** : avis à déposer sur www.aesr.fr
<https://aesrmoto.fr/contact/témoignage>

VII/ RECLAMATION :

Un traitement des réclamations est mis à jour afin d'améliorer la qualité des formations.

VIII/ VEILLE SUR LA REGLEMENTATION DU PERMIS

Information : cas de suspension ou d'annulation afférent au permis.
Le nouveau permis sera fabriqué par l'auto école sur ANTS.

IX/ FINANCEMENT : Individuel